

TERMS AND CONDITIONS

1. DEFINITIONS

“Carrier” means the party engaged in the business of transporting property by motor vehicle as a contract carrier in interprovincial, intra-provincial, interstate, intra-state and/or foreign commerce, and providing related transportation and logistics services for compensation as hereinafter more fully described in this Bill of Lading.

“Greenfield” means Greenfield Global Inc. or its applicable affiliate.

“Consignee” and “Consignor” means those parties listed as the consignee and the consignor on the face of the Bill of Lading, and may include Greenfield.

2. LIABILITY OF CARRIER

Carrier of the goods that are described in this Bill of Lading is liable for any loss of or damage to goods accepted by Carrier or Carrier’s agent, pursuant to the terms and conditions of this Bill of Lading (The “Terms and Conditions”). These Terms and Conditions supersede all other agreements, including any provided or imposed by state, provincial or federal law; any Uniform Conditions of Carriage prescribed by law; any tariff or standard terms and conditions promulgated or published by Carrier; and any other terms and conditions that may be applicable, to the extent that they are inconsistent with these Terms and Conditions, save and except those to which Greenfield has specifically agreed in writing will supersede these Terms and Conditions.

Carrier is fully and entirely responsible for, and shall be liable as a common carrier, from the moment Carrier receives this Bill of Lading to the moment the goods described in this Bill of Lading are unloaded at the destination and received by the Consignee, a maximum value of \$4.41 per kilogram computed on the total weight of the shipment unless declared valuation states otherwise, in the event of any loss or destruction of, or damage to, such goods, howsoever caused, whether by negligence of Carrier or otherwise, save and except that Carrier shall not be liable for loss, damage or delay to any of the goods that is caused by an act of God, riots, strikes, a defect or inherent vice in the goods, authority of law, cargo quarantine, or difference in weights of grain, seed or other commodities caused by natural shrinkage.

It is agreed that the goods are carried at the risk of Carrier and Carrier is liable for any loss or damage or delay incidental to transportation and is liable for any loss or damage or delay that may result from any negligent act or omission of Carrier or Carrier’s agents or employees and the burden of providing absence of negligence is on Carrier.

3. SUBCONTRACTING BY CARRIER

Subcontracting by Carrier shall not relieve the Carrier from its liability under this Bill of Lading, and Carrier shall continue to be responsible for the fulfillment of services in accordance with this Bill of Lading; shall be subject to these Terms and Conditions; and shall be fully responsible for the acts, omissions, and negligence of its subcontractors, as if Carrier had performed the services itself.

Carrier warrants that any and all personnel it utilizes in the providing of the services hereunder, including but not limited to drivers, shall be deemed to be employees of Carrier for the purposes of this Bill of Lading.

4. INDEMNIFICATION

Carrier shall defend, indemnify and hold Greenfield and its officers, directors, employees, agents, successors and assigns harmless from and against all claims, liabilities, losses, damages, fines, penalties, payments, costs and expenses (including, without limitation, reasonable legal fees as they accrue), to the extent caused by or relating to: (a) the actions or omission of Carrier, its employees, agents or subcontractors, in the performance of its duties and responsibilities under this Bill of Lading; (b) Carrier's or its employees' or agents' violation of all applicable federal, provincial, state or territorial legislation or regulations or common law ("Applicable Laws"), including but not limited to any overloading; (c) damage to or destruction of any property (including loss of use thereof) or the environment, or injury (including death) to any person arising out of or attributable to any acts or omissions of Carrier (including parents, subsidiaries, officers, directors, employees, insurers, subcontractors, representatives and agents of Carrier) including but not limited to injuries or damages arising from any release or spill of the goods while in the possession of Carrier; and (d) failure of Carrier to make payments to subcontractors or any other agents.

5. REMEDY BY CONSIGNOR OR CONSIGNEE

Nothing in these Terms and Conditions deprives a Consignor or a Consignee of any rights or alters any rights they may have against Carrier.

6. DELAY

Carrier shall transport all shipments provided under this Bill of Lading without delay, and all occurrences which would be probable or certain to cause delay shall be immediately communicated to Greenfield by Carrier.

7. CARRIER'S RESPONSIBILITIES

Carrier shall, at its sole cost and expense, procure and maintain in good standing all permits, licenses, safety fitness certificates, operating authorities, consents, authorizations and approvals required under Applicable Laws in effect in the jurisdiction(s) where Carrier's vehicles are base-plated or where Carrier otherwise carries on business, and all other jurisdictions where the services are to be provided.

In the performance of services hereunder, Carrier shall, at its sole cost and expense: (i) furnish all equipment necessary or required for the performance of the Services ("Equipment"); (ii) pay all expenses related, in any way, to the use and operation of the Equipment; (iii) maintain the Equipment in good repair, mechanical condition and appearance; (iv) only utilize competent, courteous, able, and legally licensed personnel; and (v) procure and maintain commercially reasonable insurance coverage to satisfy its obligations pursuant hereto, including but not limited to worker's compensation insurance, cargo liability insurance, commercial automobile liability insurance and commercial general liability insurance. A certificate of insurance naming Greenfield as additional insured shall be delivered promptly to Greenfield upon demand.

8. NOTICE OF CLAIM

Greenfield, the Consignor and/or Consignee may provide Carrier with a notice for loss, damage or delay to any goods carried under this Bill of Lading setting out particulars of the origin, destination and date of shipment of the goods and the estimated amount claimed within 90 days after discovery of such loss, damage or delay or, in the case of failure to make delivery, within 9 months after the date of shipment. Carrier must acknowledge receipt of claim within 30 days after receipt of the claim.

9. DANGEROUS CARGO

When Carrier accepts to load, carry, consolidate, deconsolidate, discharge, and deliver dangerous or hazardous substances (within the meaning and definitions supplied by applicable legislation) (“Dangerous Substances”), Carrier warrants that in addition to that required in section 7, above, Carrier has, and will maintain throughout the period when Dangerous Substances are in Carrier’s possession and/or control, the necessary authority to transport Dangerous Substances. Carrier shall inspect all safety marks, placards and any transportation documents relating to the Dangerous Substances as well as its transportation equipment during and upon completion of loading of the Dangerous Substances or upon consolidation of the Dangerous Substances to ensure that Carrier may transport and deliver the Dangerous Substances in compliance with the requirements imposed upon it under all Applicable Laws. In the event that Dangerous Substances are to be transported or handled, Carrier shall validate the completeness of the documents, obtain the appropriate permits, verify the nature of the packaging, and ensure conformity with Applicable Laws. Carrier undertakes to carry out transport of Dangerous Substances at all times utilizing duly trained and qualified personnel only and to procure and maintain pollution liability insurance coverage and to respect Applicable Laws.

10. UNDELIVERED GOODS

If, through no fault of Carrier, the goods cannot be delivered, Carrier must immediately give notice to Greenfield, the Consignor, and Consignee. In that case, Carrier shall not be liable for all costs and charges incurred as a result of non-delivery of the goods, including but not limited to charges related to storage and disposal of the goods.

If, through fault of Carrier, the goods cannot be delivered or are delivered at the wrong address, Carrier must immediately give notice to Greenfield, the Consignor, and Consignee. In that case, Carrier shall be liable for all costs and charges incurred as a result of non-delivery of the goods, including but not limited to charges related to storage and disposal of the goods.

11. ALTERATIONS

Any alteration or addition or erasure on this Bill of Lading must be signed or initialed by Greenfield and Carrier and unless so acknowledged is without effect and this Bill of Lading is enforceable in full.

12. NO LIEN ON GOODS

Carrier shall have no lien or mortgage on, or hold any security interest in any of goods described in the Bill of Lading and hereby waives any and all rights to any statutory or common law lien upon any goods or portion thereof.

13. GOVERNING LAW

The Bill of Lading shall be governed by and construed in accordance with the laws of the Province or State in which Greenfield’s plant which is shipping or receiving the goods is located, and any dispute

shall be determined by, and the parties agree to submit any such dispute to, the Courts of such Province or State.

14. NO COMMITMENT OR GUARANTEE

Carrier acknowledges that this Bill of Lading does not provide any commitment or guarantee related to the volume of deliveries that will be tendered to Carrier by Greenfield, customer loyalty or a promise of exclusivity concerning any services offered by Carrier or sales revenue that may be entrusted to Carrier. This Bill of Lading is not intended by the parties to constitute or create a joint venture, partnership, profit sharing, loss sharing or formal business organization of any kind.

15. ENTIRE AGREEMENT

This Bill of Lading constitutes the entire contract between the parties with respect to the subject matter of this Bill of Lading and there are no warranties, representations, covenants or agreements between the parties except as herein set forth.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. DÉFINITIONS

« Transporteur » signifie la partie dont les activités consistent à transporter des marchandises au moyen d'un véhicule à moteur, en tant que transporteur contractuel entre les provinces, à l'intérieur des provinces, entre les États, au sein d'un même État et à l'étranger, qui fournit des services liés au transport et à la logistique moyennant rémunération, tel que plus amplement détaillé ci-après dans le présent connaissement (le « Connaissement »).

« Greenfield » signifie Greenfield Global Inc. ou sa société affiliée concernée.

« Destinataire » et « Expéditeur » signifie les parties figurant comme destinataire et expéditeur dans le Connaissement, pouvant comprendre Greenfield.

2. RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR POUR LA PERTE, DESTRUCTION OU DOMMAGES DES MARCHANDISES

Le Transporteur des marchandises décrites au Connaissement est responsable de la perte des marchandises ainsi que des dommages subis aux marchandises qu'il ou son mandataire a acceptées conformément aux présentes conditions générales du Connaissement (les « Conditions générales »). Les Conditions générales auront préséance sur toutes les autres ententes, y compris les ententes prescrites ou imposées par les lois d'un État, d'une province ou les lois fédérales, les conditions uniformes de transport prescrites par toute loi applicable, les tarifs ou les conditions générales établis ou publiés par le Transporteur ainsi que toutes les autres conditions générales pouvant s'appliquer dans la mesure de leur incompatibilité avec les Conditions générales, à l'exception de toutes ententes, conditions ou tarifs qui ont été expressément acceptés par écrit par Greenfield, auquel cas ces ententes, conditions ou tarifs auront préséance sur les Conditions générales.

En cas de perte ou de destruction des marchandises ou de dommages subis aux marchandises, en raison de la négligence du Transporteur ou autrement, à titre de transporteur général, le Transporteur assume l'entière responsabilité des marchandises jusqu'à hauteur de 4,41 \$ par kilogramme calculé sur le poids total de la cargaison, à moins d'indication contraire à la valeur déclarée, et ce, à partir du moment où il reçoit le Connaissement jusqu'au moment où les marchandises qui y sont décrites sont déchargées à leur destination et sont reçues par le Destinataire. Le Transporteur ne peut être tenu responsable des pertes, des dommages ou des retards causés aux marchandises en cas de force majeure, d'émeutes, de grèves, d'une défectuosité ou d'un vice propre aux marchandises, de l'effet d'une loi, de la mise en quarantaine d'une cargaison ou de différences constatées dans le poids des grains, des semences ou d'une autre denrée en raison d'un rétrécissement naturel.

Il est entendu que les marchandises sont transportées aux risques du Transporteur et que le Transporteur est responsable des pertes, des dommages ou des retards subis au cours du transport ou pouvant découler d'un acte ou d'une omission attribuable à sa négligence ou à celle de ses mandataires ou employés, et que le fardeau de prouver l'absence de négligence repose sur le Transporteur.

3. SOUS-TRAITANCE PAR LE TRANSPORTEUR

La sous-traitance par le Transporteur de ses obligations en vertu du Connaissement n'aura pas pour effet de dégager le Transporteur de sa responsabilité aux termes du Connaissement, et le Transporteur

demeure responsable de l'exécution des services conformément au Connaissance; il est assujéti aux Conditions générales et est entièrement responsable des actes, des omissions et de la négligence de ses sous-traitants, comme s'il avait lui-même exécuté les services.

Le Transporteur garantit que le personnel qu'il utilise dans le cadre de la prestation des services prévus aux présentes, y compris notamment les chauffeurs, sont réputés être des employés du Transporteur aux fins du présent Connaissance.

4. INDEMNISATION

Le Transporteur s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité Greenfield, ses dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, successeurs et ayants droit à l'égard des réclamations, pertes, dommages, amendes, pénalités, paiements, frais et dépenses (y compris notamment les honoraires judiciaires et extrajudiciaires), dus ou liés : a) aux actes ou omissions du Transporteur, de ses employés ou mandataires dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités aux termes du Connaissance; b) à la contravention, par le Transporteur, ses employés ou ses mandataires, des lois et des règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux, étatiques ou de la common law applicables (« Lois applicables »), y compris sans toutefois s'y limiter, aux cas de surcharge; c) aux dommages aux marchandises ou à leur destruction (y compris la perte de leur usage), à l'environnement ou encore aux blessures (y compris le décès) infligés à toute personne, découlant des actes ou omissions du Transporteur ou qui lui sont attribuables (y compris ses sociétés mères, filiales, dirigeants, administrateurs, employés, assureurs, sous-traitants, représentants et mandataires), y compris notamment les blessures ou les dommages découlant du rejet ou du déversement des marchandises en possession du Transporteur; et d) au défaut du Transporteur de payer ses sous-traitants ou autres mandataires.

5. RECOURS DE L'EXPÉDITEUR ET DU DESTINATAIRE

Aucune disposition des présentes Conditions générales a pour effet de priver l'Expéditeur ou le Destinataire de droits ou de modifier les droits qu'ils peuvent faire valoir à l'encontre du Transporteur.

6. RETARD

Le Transporteur doit transporter toutes les cargaisons prévues au Connaissance sans délai et il doit communiquer immédiatement à Greenfield toute situation ou événement qui pourraient entraîner ou qui entraîneront un retard.

7. RESPONSABILITÉS DU TRANSPORTEUR

Le Transporteur doit, à ses propres frais, obtenir et maintenir en règle tous les permis, licences, certificats d'aptitude à la sécurité, autorisations d'exploitation, consentements, autorisations et approbations exigés en vertu des Lois applicables en vigueur dans la ou les juridictions où les véhicules du Transporteur sont immatriculés ou dans lesquelles le Transporteur exerce ses activités, ainsi que dans toutes les autres juridictions où les services doivent être fournis.

Dans le cadre de la prestation des services prévus aux présentes, le Transporteur doit, à ses propres frais : (i) fournir tout l'équipement nécessaire ou requis pour l'exécution des services (l'« Équipement »); (ii) payer tous les frais liés de quelque façon que ce soit à l'utilisation et au fonctionnement de l'Équipement; (iii) conserver l'Équipement en bon état, notamment en bon état mécanique et esthétique; (iv) n'avoir recours qu'à du personnel compétent, courtois, apte et titulaire des permis requis; (v) souscrire et maintenir une assurance commercialement raisonnable pour satisfaire à ses obligations aux termes des

présentes, y compris notamment une assurance contre les accidents du travail, une assurance responsabilité du transporteur, une assurance responsabilité civile automobile commerciale et une assurance responsabilité civile générale pour les entreprises. Un certificat d'assurance désignant Greenfield comme assuré additionnel devra être remis rapidement à Greenfield sur demande.

8. AVIS DE RÉCLAMATION

Greenfield, l'Expéditeur et/ou le Destinataire peuvent transmettre au Transporteur un avis de perte, de dommage ou de retard concernant les marchandises transportées en vertu du présent Connaissance en précisant l'origine, la destination et la date d'expédition des marchandises ainsi que le montant estimatif de la réclamation dans les 90 jours suivant la découverte de la perte, du dommage ou du retard ou, en cas de défaut de livraison, dans les 9 mois suivant la date de l'expédition. Le Transporteur doit accuser réception de la réclamation dans les 30 jours suivant la réception de cet avis.

9. CARGAISON CONTENANT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Lorsque le Transporteur accepte de charger, de transporter, de regrouper, de dégroupier, de décharger et de livrer une cargaison contenant des matières dangereuses (au sens et selon les définitions des dispositions législatives applicables) (des « Matières dangereuses »), il garantit qu'en plus des exigences de la clause 7 susmentionnée, il possède et conservera pendant toute la période pendant laquelle les Matières dangereuses sont en sa possession ou sous son contrôle, les autorisations nécessaires au transport des Matières dangereuses. Le Transporteur devra inspecter les indications de danger, les affiches ou pancartes de sécurité et tous les documents de transport relatifs aux Matières dangereuses, de même que l'équipement de transport, pendant et après le chargement des Matières dangereuses ou après le regroupement des Matières dangereuses afin de s'assurer de pouvoir transporter et livrer les Matières dangereuses conformément aux exigences qui lui sont imposées en vertu des Lois applicables. Dans l'éventualité où les Matières dangereuses doivent être transportées ou manipulées, le Transporteur doit valider que les documents sont complets, il doit obtenir les permis nécessaires, vérifier la nature des emballages et s'assurer de la conformité avec les Lois applicables. Le Transporteur s'engage à effectuer le transport des Matières dangereuses en n'ayant recours qu'à du personnel dûment formé et qualifié et à souscrire et maintenir une couverture d'assurance responsabilité environnementale en tout temps et à respecter les Lois applicables.

10. MARCHANDISES NON LIVRÉES

Si, sans qu'il y ait faute de la part du Transporteur, les marchandises ne peuvent être livrées, le Transporteur doit immédiatement en aviser Greenfield, l'Expéditeur et le Destinataire. Dans ce cas, le Transporteur ne sera pas tenu responsable des frais et dépenses engagés en raison de la non-livraison des marchandises, y compris notamment les frais liés à leur entreposage et à leur disposition.

Si, par la faute du Transporteur, les marchandises ne peuvent être livrées ou sont livrées à la mauvaise adresse, le Transporteur doit immédiatement en aviser Greenfield, l'Expéditeur et le Destinataire. Dans ce cas, le Transporteur sera responsable de tous les frais et dépenses engagés en raison de la non-livraison des marchandises, y compris notamment les frais liés à leur entreposage et à leur disposition.

11. MODIFICATIONS

Toute modification, ajout ou rature apportés au Connaissance doivent être signés ou paraphés par Greenfield et le Transporteur, à défaut de quoi le Connaissance sera pleinement applicable dans son intégralité.

12. AUCUN PRIVILÈGE GREVANT LES MARCHANDISES

Le Transporteur n'a droit à aucun privilège ni aucune hypothèque et ne détiendra aucune sûreté sur les marchandises décrites au Connaissance et, par les présentes, il renonce à tous droits statutaires ou en *common law* qu'il pourrait faire valoir contre la totalité ou une partie des marchandises.

13. DROIT APPLICABLE

Le Connaissance est régi et interprété conformément aux lois de la province ou de l'État où est située la place d'affaires de Greenfield à partir de laquelle les marchandises sont expédiées ou reçues. Tout litige sera tranché par les tribunaux de cette province ou de cet État et les parties conviennent de soumettre tout litige à ces tribunaux.

14. AUCUN ENGAGEMENT NI AUCUNE GARANTIE

Le Transporteur reconnaît que le Connaissance ne constitue pas un engagement ni une garantie à l'égard du volume de livraisons que Greenfield lui propose, à l'égard du chiffre d'affaires qui peut être confié au Transporteur et ni une promesse d'exclusivité commerciale relativement aux services que le Transporteur offre. Le Connaissance n'est pas destiné à constituer ou à créer une coentreprise, un partenariat, une société en nom collectif, une entreprise avec participation aux bénéfices ou partage des pertes ou toute autre organisation commerciale formelle de quelque nature que ce soit.

15. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

Le Connaissance constitue l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties en ce qui concerne son objet. Il n'y a aucune garantie, déclaration, promesse ou entente entre les parties, à l'exception de ce qui est prévu aux présentes.